Les Journées de l'AFTE 2017

Atelier
Fraudes et cyberattaques

15 novembre 2017

Vademecum

AFTE | Association Française des Trésoriers d'Entreprise

Freshfields Bruckhaus Deringer

Vademecum

La fraude en entreprise

Une actualité récente

« Deloitte, victime d'un piratage informatique de grande ampleur » (25 septembre 2017)
« Saint-Gobain – victime d'une cyberattaque de grande ampleur » (27 juin 2017)
« Fraude au président : Vranken-Pommery se retourne contre la banque ING » (28 avril 2017)

Quelques chiffres (*)

8 entreprises sur 10 ont été victimes (d'au moins) une tentative de fraude sur l'année écoulée

1 entreprise sur 4 a subi plus de 5 tentatives de fraude sur cette même période

1 entreprise sur 5 a subi au moins une fraude avérée

Une fraude aux multiples visages (*)

Les premiers réflexes en cas de fraude

Dans les 24 premières heures :

- ✓ **Faire cesser les agissements frauduleux et ses conséquences préjudiciables pour l'entreprise** (faire opposition aux ordres passés frauduleusement et demander le rappel des fonds, stopper la fuite des données informatiques piratées).
- ✓ **Se mettre en relation avec les services de police** (le dépôt de plainte pourra intervenir ultérieurement).
- ✓ **Mobiliser un cabinet d'avocats.**
- ✓ **Identifier les collaborateurs de l'entreprise concernés par la réalisation de la fraude**
- ✓ **Collecter les informations permettant la réalisation d'une enquête interne** dans le respect des obligations qui s'imposent à l'employeur.
- ✓ **Définir une stratégie de communication.**
- ✓ **Lancer une enquête interne.**

Dans les 48 premières heures :

- ✓ Dès la découverte des actes frauduleux, il convient pour l'entreprise d'**informer les autorités de ce qu'elle est victime d'une infraction pénale et de déposer plainte** le cas échéant.

- ✓ Simultanément, des mesures visant à **geler et rendre indisponible le produit de la fraude** seront engagées auprès des autorités judiciaires.

Si vous habitez Paris ou la petite couronne (75-94-93-92) et que vous êtes victime d'un piratage:

Contacts

Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication
101 rue des Trois Fontanot,
92000 Nanterre
T 01 49 27 49 27

Office Central pour la Répression de la Grande Délinquance Financière
101 rue des Trois Fontanot,
92000 Nanterre
T 01 40 97 83 20
E : ocrgdf-sec.dcpjaef@interieur.gouv.fr

Brigade d'Enquêtes sur les Fraudes aux Technologies de l'Information
122/126, rue du Château des Rentiers,
75013 Paris
T : 01 55 75 26 19
Fax : 01 55 75 26 13
E: prefpol.drpj-sdaef-befti-gestion@interieur.gouv.fr

(*) Etude Euler Hermes – DFCG 2017

PREVENTION FOVI

- 1. Sensibiliser les collaborateurs et les partenaires habituels
- 2. Maîtriser la diffusion des informations
- 3. Effectuer une veille sur les escroqueries
- 4. Respecter les procédures internes
- 5. Faire preuve de bon sens
- 6. Prendre le temps d'effectuer des vérifications
- 7. Veiller à la sécurité des accès aux services de banque à distance
- 8. Sécuriser les installations informatiques

REACTION FOVI

- 1. Effectuer un compte-rendu à sa hiérarchie
- 2. Contacter en urgence sa banque pour une procédure de rappel des fonds
- 3. Déposer immédiatement plainte auprès d'un service de la Police Judiciaire en apportant un maximum d'éléments
- 4. Adresser toute information à l'OCRGDF à l'adresse suivante:

ocrgdf-sec.dcpjaef@interieur.gouv.fr

Tél : **+331 4097 8320**